

Pour une statistique éthique ?

Présidence : Annie FOUQUET

Annie FOUQUET

Pour des raisons d'agenda surchargé de Jean-Marie DELARUE, qui doit nous quitter à 16 heures, je vais commencer la table ronde finale, laisser ensuite se terminer la table ronde précédente, pour reprendre ensuite. Je suis désolée pour cette organisation hachée des débats.

La table ronde finale que j'introduirai tout à l'heure a pour objet d'avoir, sur ces questions d'éthique et de statistique, des points de vue extérieurs, puisque jusqu'à présent cela aura plutôt été des points de vue de statisticiens confrontés à des problèmes de société qui les interrogeaient dans leur pratique professionnelle. Il s'agit pour les statisticiens de voir comment prendre en compte un certain nombre de questions, jusqu'où aller, jusqu'où s'autoriser à vouloir améliorer la connaissance avec, parfois, des risques d'aller trop loin.

Je vais laisser la parole, sur ces questions de l'éthique en matière de statistique, à Jean-Marie DELARUE, qui est actuellement Vice-Président du CNIS, qui a été Président de la formation « Démographie conditions de vie », qui est Conseiller d'État et qui a assuré dans sa vie professionnelle un certain nombre de hautes fonctions dans l'administration. Il connaît l'INSEE de l'extérieur à travers les fonctions qu'il occupe ou a occupé dans d'autres ministères, et de l'intérieur à travers le CNIS. C'est donc ce regard qu'il va nous apporter.

Jean-Marie DELARUE

Excusez-moi de bousculer cet après-midi qui devient avec les minutes qui passent, complètement incompréhensible. Je crains d'ajouter à cette incompréhension.

Je voulais dire merci aux organisateurs de m'avoir invité à donner un point de vue, qui est évidemment celui du Vice-Président du CNIS. Le Conseil National de l'Information Statistique, je le rappelle pour ceux qui n'en sont pas familiers, est à la fois, comme Monsieur HERAN l'a rappelé, un organisme technique destiné à donner un label de garantie des enquêtes qui sont faites par l'INSEE et par les services statistiques des ministères, et en même temps, c'est un organisme placé auprès de l'INSEE qui a pour vocation de rappeler quels peuvent être les besoins des usagers en matière de chiffres. C'est sur ce plan que je voudrais me situer maintenant.

Je voudrais simplement, dans la table ronde qui était prévue à partir de 16 h 30 sur l'éthique, livrer trois points très simples et très brefs.

Le premier porte sur la notion d'éthique et la place qu'elle a dans la société aujourd'hui, singulièrement dans la société française.

La deuxième considération porte sur le marché du chiffre, si j'ose ainsi m'exprimer ; je vais m'expliquer dans quelques instants.

La troisième, est peut-être sur les difficultés de la statistique aujourd'hui, en tout cas une relative lacune dans quelques domaines. Ce sera sûrement inattendu, mais je vais me situer sur ce point dans la continuité de ce que vient de dire Droit Au Logement.

Sur la place de l'éthique dans la société. L'éthique définit un certain nombre de règles. Il y en a d'autres dans la société, beaucoup d'autres. Notre société française, mais vous le savez, est prodigue en règles. La manière dont on désigne la France dans l'idéogramme chinois, est celle du pays de la règle. Nous n'en manquons pas.

Qu'est-ce qui caractérise l'éthique par rapport à toutes ces règles ? D'une façon très organique, si quelqu'un n'observe pas la règle qui est constituée par la loi, il peut être sanctionné par l'autorité publique. Si quelqu'un n'obéit pas à la règle qui est constituée par le contrat, il sera sanctionné à l'initiative de l'autre partie. Si quelqu'un n'obéit pas à la règle qui est constituée par les multiples règlements divers dont nous souffrons quelquefois, qui sont à l'initiative d'origine privée, le règlement intérieur des entreprises, le règlement de copropriété, ou tout autre, il sera sanctionné par un tiers, personne privée le plus souvent.

Qu'est-ce que l'éthique dans tout cela ? Si on ne l'observe pas, on sera sanctionné par ses confrères, c'est-à-dire par ses pairs, par ses homologues, par ses identiques. Je crois que c'est ce qui caractérise l'éthique par rapport à toutes les autres règles. On peut dire qu'une part de l'éthique relève de la discipline, quelquefois du pénal, mais, fondamentalement, c'est le jugement des pairs sur quelque chose que l'on est chargé de faire.

ans notre société, l'éthique émerge peu à peu comme quelque chose qui est très important. Pendant longtemps, on s'est contenté du régime de la loi pour l'essentiel. Aujourd'hui, d'autres sources normatives sont constituées. Je faisais allusion à ces multiples règlements de personnes tiers. Il y a des jours où je me sens plus soumis au gérant du supermarché d'à-côté qu'à la puissance publique, mais l'éthique apparaît aussi.

De façon historique - c'est discutable mais c'est la manière dont je le vois -, l'éthique est apparue dans notre pays comme quelque chose qui était destiné à limiter le pouvoir de monopole ou de gens qui tenaient énormément de place. Je pense aux codes divers de déontologie qui peuvent exister. C'est le cas en matière de professions de santé qui ont un monopole de l'exercice de leurs professions. Par conséquent, on a jugé bon de leur mettre des règles déontologiques. Vous savez bien que le respect de ces règles est organisé au sein des professions elles-mêmes.

Dans un domaine que je connais un peu, celui de la police, il y a aussi des essais de déontologie depuis 1992, depuis la période JOXE. Cette déontologie existe parce que la police et la gendarmerie ont le monopole de la violence. La déontologie était là comme ultime rempart aux débordements éventuels constatés.

De la même manière, ce qui se recherche aujourd'hui en matière d'éthique ou de déontologie du côté des annonceurs, publicité par exemple, ou des journalistes - je ne dis pas qu'on y est encore parvenu, mais des essais se font jour - a son origine dans la place que tiennent ces professions dans la communication de façon générale. Si j'osais parler à la place de Pierre BOURDIEU, qui sera absent, c'est dans le domaine de la violence des médias, violence sur les esprits, violence de la contrainte, violence symbolique. On a essayé d'opposer à ces violences le barrage de l'éthique professionnelle. Comme sans doute il était difficile d'imaginer quelque chose d'extérieur à ces professions, on a imaginé que cela irait mieux comme cela.

Ce qui me surprend dans les réflexions sur l'éthique dans la statistique, c'est qu'elles ne répondent pas à ce paysage sociologique en quelque sorte et que la place du statisticien dans la production de chiffres aujourd'hui n'est pas une place de monopole, même peut-être dominante dans le marché des chiffres. Je crois que, fort de cette constatation, on est amené à se demander à quoi répond le besoin d'éthique des statisticiens.

J'en viens à ces considérations sur le marché du chiffre. Je crois que le chiffre, c'est un peu comme les mots. On a la polysémie des mots, on a la polysémie des chiffres, non seulement parce que, comme on le dit banalement, on peut faire dire n'importe quoi à un chiffre - on le sait depuis longtemps -, mais aussi parce que, profondément, je crois qu'un même élément matériel, un chiffre de 1 à 9, de 0 à 9, recèle une qualité de travail, une qualité d'élaboration complètement inégale.

On a aujourd'hui un système social où tout est fait pour rendre égaux, sans jeu de mots, tous les chiffres quelle que soit leur origine. Au fond, la recherche d'éthique du côté des statisticiens me semble correspondre à cette nécessité qu'il y a de dire, en quelque sorte, sans jeu de mots non plus, ou avec un peu de jeu de mots, que des chiffres sont plus égaux que d'autres. Il y a des chiffres meilleurs que d'autres !

Je crois qu'il faut, face à ce surcroît de chiffres actuel, défendre l'idée qu'il y a de bons et de mauvais chiffres. Si les historiens ont bien montré depuis longtemps que le chiffre à ses débuts, dans son usage le plus courant, était lié à l'exercice de la puissance publique, aujourd'hui l'exercice du chiffre est lié à la validité du discours que l'on tient. Si je veux faire un discours important, imposant, écouté, il faut que je donne des chiffres. Vous avez peu de discours sérieux sans chiffres. Plus vous balancez de chiffres, plus vous êtes sérieux. Moins vous en balancez, plus vous êtes dans le domaine du divertissement. Je crois que la communication des médias est très fortement imprégnée de cela.

Nous ne sommes plus dans le marché où le chiffre est rare, mais dans un marché où le chiffre risque d'être surabondant. Il existe, à côté du statisticien, bien d'autres producteurs de données chiffrées. En regard de l'éthique statistique, il faut s'interroger sur l'éthique, le défaut d'éthique ou la manière dont les autres chiffres sont produits (sondages, etc.) Je ne vais pas épiloguer là-dessus, parce que je ne suis pas l'homme compétent pour ce faire, mais tout cela me paraît important.

partir de cette donnée d'un marché très abondant, j'en tire l'idée que l'éthique proprement statistique est destinée à garantir le statisticien, à garantir son chiffre, ce qu'il fait, et à le garantir lui-même. A partir de cette constatation, je voudrais me demander : l'éthique statistique consiste à garantir quoi et à garantir qui ? Que garantit-elle ? De quoi garantit-elle le statisticien ?

Sur les garanties de la statistique, les garanties que peut offrir une éthique statistique, le code dont il a été fait mention, le code de l'IIS, et le code propre à l'INSEE ⁽¹⁾ qu'il ne faut pas oublier non plus... A quoi sont destinés ces codes, ces remarques, ces observations, ces essais de formalisation d'un comportement où l'ensemble des statisticiens se retrouve ?

Je vais citer plusieurs facteurs, par ordre croissant, de difficultés. Au dernier, je vais arriver à la discussion qui vient d'avoir lieu à la table ronde de ce matin.

Je crois que l'éthique statistique doit garantir, de façon générale, les conditions d'établissement des données statistiques. En disant cela, je ne fais que dire des choses extrêmement banales. Que veut-on dire par là ? On veut dire quatre choses différentes.

La première chose que l'on veut garantir, c'est le respect de la personne, c'est-à-dire le respect de la personne interrogée. Cela paraît peut-être aller de soi. J'ai dit que je commençais par ordre croissant de difficultés. Il me semble que la manière dont les personnes interrogées le sont dans notre pays, du point de vue des enquêtes statistiques, ne souffre plus grande difficulté. Je ne parle pas en orfèvre mais en observateur. A cet égard, dans les enquêtes sérieuses, on n'a pas les contraintes, les faux-semblants, les risques d'atteinte à la vie privée d'autres types de recherches ou d'absence de recherches qui conduisent des personnes privées à être interrogées par des tiers.

Cela ne va pas tout à fait de soi. Je crois honnêtement qu'il y a des garanties à cet égard. Pour bien connaître une institution qui s'appelle la CNIL, je suis persuadé qu'elle n'est pas encore convaincue de cela et qu'elle a du mal à faire la part entre les bons et les mauvais chiffres, les bonnes et les mauvaises enquêtes, entre le statisticien et celui qui ne l'est pas. Si cela pouvait être fait, cela nous faciliterait les conditions dans lesquelles les statisticiens peuvent travailler. C'est parce que cela n'est pas fait que la CNIL reste très méfiante - c'est son rôle d'une certaine manière - à l'égard des interrogations, et place de la même manière, si je puis dire, en se focalisant sur la personne interrogée, tous les gens qui l'interrogent, que ce soit le statisticien le meilleur ou le sondeur d'opinion marketing, le pire.

Ces rapprochements sont absurdes ici ; à la CNIL, ils ne le sont pas du tout. A chaque fois que l'on demande à la CNIL un avis sur un type d'enquête déterminé où elle croit qu'il va être possible d'identifier, comme le prohibe la loi de 1978, les personnes interrogées, elle est extrêmement méfiante.

En tout cas, je crois, de mon petit point de vue, que le respect de la personne interrogée, la confidentialité, les conditions qui s'attachent au mode d'interrogation, garantissent à peu près le respect des personnes, de ce qu'elles ont à dire et à ne pas dire.

Je suis même quelquefois interrogatif en sens inverse, toujours dans cet item. L'enquête statistique prend-elle assez en compte les stratégies de dissimulation ? Les stratégies des personnes sur le type de réponses qu'elles doivent fournir sont-elles suffisamment distancées ?

Le deuxième item, ce sont les méthodes, les techniques qui permettent de saisir l'objet. C'est ce que doit permettre la garantie, l'éthique statistique. Je n'insiste pas là-dessus.

¹ "Note du claviste" : Il s'agit en fait du projet de code élaboré par l'AIS.

Chacun d'entre vous, en tout cas les statisticiens, sait de quoi il retourne. Je ne vais pas m'aventurer dans un domaine qui n'est pas le mien.

Le troisième item est le contrôle des résultats et leur diffusion. C'est déjà plus compliqué. La question est - en matière éthique - : « *peut-on tout diffuser ? Dès lors que j'ai présenté les garanties nécessaires du point de vue du respect des personnes et de la saisie des données, ai-je le droit de diffuser n'importe quoi ?* ».

Très précisément, il m'a été donné de me poser ce problème, m'intéressant à un moment donné ou à un autre aux cités, aux quartiers dits « *en difficulté* », etc. La composition sociologique du quartier, des étrangers qui y vivent, mérite-t-elle d'être publiée à une échelle infracommunale telle que l'on va pouvoir identifier les différences entre ce quartier et ceux qui l'environnent ? Je n'ai pas de réponse à cette question. On peut toujours avoir beaucoup d'idées sur ce point. Je dis simplement que la diffusion pose aussi des questions d'éthique.

Le quatrième item est celui dont vous avez parlé tout à l'heure, les catégories utilisées. C'est ce qui me paraît le plus compliqué. On parlait tout à l'heure, en guise de galéjade, de mi-galéjade, de la catégorie yougoslave. C'est à peu près facile parce que c'est une catégorie juridique tellement identifiée, qui s'est brisée un jour précis, que l'on voit bien qu'aujourd'hui il serait inutile d'employer la catégorie yougoslave, sauf à titre rétrospectif.

Dès lors que des catégories résultent de constructions sociales plus élaborées, à quel moment faudra-t-il ne plus les employer ? Cela répond-il à une construction sociale qui reflète la formation sociale d'une année déjà périmée, si je puis dire, ou cela reflète-t-il bien encore un état d'aujourd'hui ?

Ce que disait Droit Au Logement à l'instant, pardon d'y revenir, sur la catégorie des logements dans un état de délabrement tel qu'on les recensait en 1954-1962 et plus aujourd'hui, me paraît révélateur de cela. Il y a bien entendu des catégories beaucoup plus compliquées.

Je voudrais terminer sur ce qui me paraît être certaines lacunes ou du moins difficultés de l'approche statistique aujourd'hui.

Je trouve que la difficulté du système statistique aujourd'hui est celle du changement social. Nous sommes dans une période où les choses ont beaucoup plus d'instabilité sociale que de stabilité sociale ou de progression linéaire, situation comme celle où nous étions, peut-être, dans les années 1960-1970. Aujourd'hui, nous ne le sommes plus. Quelle capacité a l'appareil statistique à saisir le changement social ? Cela vaut pour beaucoup de domaines.

J'en prends un seul que je choisis dans la lignée de ce que l'on vient de dire à l'instant : celui des sans-abri. Je reviens sur la notion de catégorie. Il y a des catégories que le sens commun impose. La catégorie des sans-abri est une de ces catégories qui nous est imposée. Le CNIS a fait, il y a deux ou trois ans, un travail sur la catégorie de sans-abri. Je me souviens d'une conférence de presse que nous avons conviée à la fin de ces travaux, où tous les journalistes présents venaient nous demander : « *Alors combien ? Combien de sans-abri ?* », tel était le débat. Tout ce qui les intéressait se réduisait à cette seule question. Nous les avons déçus ce jour-là, puisque nous leur avons répondu que la catégorie des sans-abri n'existe pas.

Entre la personne qui est perpétuellement dehors, la personne qui vit chez le copain mais qui n'a plus de toit attiré, le gars qui passe 10 jours, parce que le RMI le lui permet, dans un foyer ou un hôtel délabré et qui est ensuite à la rue, le gars qui fréquente les foyers et l'autre pas, toutes ces trajectoires sont complètement différentes. Il n'y a pas, un soir donné, dans les rues de l'ensemble des villes de France, des gens que l'on va répertorier définitivement comme sans-abri.

Je prends cet exemple-là pour vous interroger : les catégories utilisées par les statisticiens sont-elles le fruit de ce sens commun d'une construction sociale qui s'impose à nous ou le fruit d'un *modus operandi* qui renvoie à une construction exclusivement statistique ?

C'est sur ce point que je voulais terminer et vous dire qu'il faut que le système statistique éclaire ces catégories, ces priorités, ce qui nous donne pas mal de pain sur la planche. Je suis heureux d'avoir participé à vos échanges sur ce point.

Annie FOUQUET

Sans transition, après cette croyance en la capacité des techniciens sur un mode réconfortant par rapport aux inquiétudes de la table ronde précédente, nous allons revenir à des points de vue extérieurs aux statisticiens. Nous en avons déjà eu un tout à l'heure avec Jean-Marie DELARUE, qui parlait à la fois du CNIS et de ses fonctions diverses dans différents ministères.

Je vais tout de suite donner la parole à Bruno AUBUSSON de CAVARLAY qui travaille dans un service d'études statistiques au Ministère de la Justice. Il va vous parler au nom du journal « *Pénombre* », journal dont vous avez pu voir un exemplaire à l'entrée. C'est une réflexion critique sur l'usage de la statistique.

Bruno AUBUSSON de CAVARLAY

Vous avez peut-être remarqué quelquefois, en tant que parents d'élèves et fréquentant des associations de parents d'élèves, que celles-ci sont parfois animées par des enseignants, les premiers concernés en tant que parents de ce que vivent leurs enfants à l'école. En regardant « *Pénombre* » qui vous a été proposé à l'entrée de ce colloque, vous pourriez avoir l'impression que *Pénombre* est un peu cela aussi : une association qui cache sous un faux nez des statisticiens, qui invite un public très large à réfléchir sur l'usage des nombres dans les débats de société. Pour nous, « public large » veut dire des responsables administratifs et politiques, des journalistes, des enseignants, des citoyens du moment qu'ils soient animés d'une exigence critique suffisante. *Pénombre* veut dire des citoyens pour une éthique du nombre.

Par rapport à tout ce qui a été dit durant cette journée, je crois que notre expérience est intéressante parce qu'elle pose les problèmes d'un point de vue extérieur. Bien des choses que je vais dire se rattachent à des choses dites incidemment par les uns et les autres. Je tenterai de faire aussi le lien entre la démarche de *Pénombre*, telle que je la vois, et ces problèmes qui ont été évoqués.

Deux choses ont au fil du temps organisé la réflexion de *Pénombre*. La première est que la production et produits statistiques, au sens habituel, ne forment qu'une partie du recours au nombre dans le débat social. La seconde est que cet usage du nombre implique bien tous les utilisateurs et pas simplement les professionnels de la statistique.

Sur le thème de la statistique et du nombre, il est plus simple de rappeler ce qu'a dit Tassadit YACINE à propos de la culture du nombre chez les Kabyles. Cela a été dit et nous avons une impression d'étrangeté. Il faut bien s'apercevoir que le nombre fait partie d'une culture, de toute une symbolique et que tous les usages que nous pouvons faire du nombre dans une société donnée sont pris dans cette symbolique. On ne peut pas imposer de force à toute une société une représentation du nombre qui serait celle du statisticien. Un usage du nombre existe préalablement dans la société. Il faut certainement y réfléchir.

En empruntant cette voie assez tardivement, puisque cela fait environ un an que *Pénombre* a rencontré des enseignants, cela veut dire que si l'on se préoccupe de réfléchir à l'usage des statistiques, au sens technique du terme dans la société, il faut prendre en compte l'état des connaissances des gens à qui on s'adresse et progresser avec eux ; c'est une démarche pédagogique, d'enseignants. Ils rencontrent perpétuellement cela, dans l'enseignement des maths en particulier. Progressivement, nous trouvons des points de raccord et d'interrogation avec eux sur : comment améliorer le recours au raisonnement chiffré, à l'argumentation quantitative dans une société qui a son usage du nombre ?

D'un côté, le nombre est là mais, d'un autre côté, nous avons une position qui est que la production statistique introduit quelque chose de différent que ce nombre au sens très large.

Deux dimensions sont en permanence à maintenir. Je vais me référer à Alain DESROSIERES qui vous a déjà exposé l'opposition entre la démarche qui consiste à

arriver à des objets durcis de la statistique et à avoir de cette façon une mesure du réel, une possibilité de travailler vraiment sur la « réalité ». C'est une démarche nécessaire pour arriver à une objectivation scientifique. Par rapport à cette démarche, il y a une possibilité, une nécessité de critique parce qu'il faut toujours revenir sur le fait que cette démarche n'est possible que par des conventions, des conventions historiques et relatives.

Par rapport à cette opposition, *Pénombre* essaie de se situer dans l'entre-deux. *Pénombre* est un jeu de mots au départ, le pénal et le nombre. C'est aussi quelque chose entre la lumière et l'ombre. Il nous faut bien souvent reconnaître que nous ne sommes ni dans la lumière ni dans l'ombre. Rien n'est pire que de ne pas reconnaître ce fait et de prendre, étant dans la *Pénombre*, les illusions pour du réel, ou, ce qui est pire, de faire croire que parce que l'on n'est pas dans la lumière absolue, il n'y a rien à voir et que la *Pénombre* est égale à l'obscurité. Il y a des degrés dans la connaissance et il faut pouvoir les assumer en tant que producteur de connaissances.

Tout n'est pas relatif. Mesurer, c'est se soumettre à une procédure d'objectivation qui doit déboucher sur une argumentation. Ce qui est intéressant dans l'usage du nombre, c'est l'argumentation qu'il permet. Nous avons progressivement rencontré un écho favorable de la part de beaucoup de gens qui apprécient que, au travers de cette remarque sur le fait que les statistiques et le chiffre sont utilisés dans une démarche d'argumentation, on construit un rapport différent entre le producteur de données et les utilisateurs.

Le producteur des données n'est plus simplement celui qui produit le vrai chiffre, mais aussi celui qui produit une argumentation, qui donne des outils à tout le monde pour essayer d'entrer dans ces procédures de réflexion collective sur ce qui se passe dans notre société.

Cela m'amène à envisager la deuxième grande dimension de l'activité de *Pénombre* : la statistique et le politique. Il nous semble que, pour aborder cette question, il faut bien admettre que le débat ne se résume pas à un face à face entre le statisticien, l'État et la règle. Les chiffres ont une vie sociale. Il nous paraît très important, dans notre expression *Pénombresque*, d'analyser cette vie sociale du chiffre dans un quadrilatère entre le producteur de chiffres, les médias, les responsables administratifs et politiques qui s'en servent dans des prises de décision et le public intéressé par ce qui se passe en tant que citoyen.

Dans ce domaine de vie sociale du chiffre, je pense que ceux qui traitent et produisent l'information ont une responsabilité partagée avec d'autres à propos de ce qui se passe en termes de diffusion et d'utilisation des chiffres et en termes de choix des domaines d'investigation.

Pour ce qui concerne la diffusion et l'utilisation des chiffres, nous avons fait notre fonds de commerce sur cette activité. Si vous avez regardé la lettre blanche de *Pénombre*, vous aurez vu que nous ne manquons pas d'agrafer de mauvaises utilisations du chiffre, soit dans des discours politiques, soit dans des journaux. René PADIEU est passé maître dans l'art de systématiser cette critique et de la rendre positive vis-à-vis des utilisateurs. Il ne s'agit pas simplement de dire que vous avez mal fait, mais de donner des règles de bons usages des chiffres et de la statistique, tout ce qui concerne les questions de mesurabilité, de pertinence du chiffrage, l'étape de la construction du chiffrage et l'interprétation, tout ce qui tourne autour d'une rhétorique du chiffre, de la précision des résultats utilisés.

De ce point de vue-là, je ne serai pas tout à fait d'accord avec la présentation que vient de faire Jean-Claude DEVILLE, parce qu'il y a cet outil noir du statisticien qui n'aurait pas de comptes à rendre sur la façon dont il passe des informations à une information tout court qui serait après utilisable par d'autres. C'est sans doute une question de présentation et de pédagogie.

Il est important, au travers de ce rapport que nous essayons d'établir entre professionnels du chiffre et utilisateurs du chiffre, de dénonciation de mauvais usages, d'exiger d'arriver à autre chose que simplement utiliser de façon purement rhétorique un chiffre dans une phrase pour prouver que l'on a bien raison, parce que 65 % de gens ont telle caractéristique. Il faut arriver progressivement à faire rentrer dans les mœurs que le chiffre fait bien partie d'une démarche d'argumentation et que l'on ne peut pas faire abstraction, quand on s'en sert, de toutes les étapes de sa construction et de sa pertinence.

Pour nous il est important de réagir. *Pénombre* est un espace, une tribune pour réagir. On ne réagit pas suffisamment. On a le réflexe, lorsque l'on voit une mauvaise interprétation de chiffres dans la presse, de ricaner et de se le montrer entre collègues. On en reste là. Peut-être que d'autres réagissent à d'autres niveaux. Mais on s'aperçoit, même pour alimenter notre publication qui devrait normalement sortir trois ou quatre fois l'an, que l'on a tendance à laisser passer les choses.

Réagir devrait être une exigence de civisme de la part de professionnels qui voient comment on utilise mal les chiffres et de la part d'utilisateurs un peu éclairés qui se posent des questions.

Cette réaction posera le problème de savoir s'il doit y avoir une instance plus déterminée pour régler des cas graves. Il y a des petits larcins, des petits mésusages du chiffre pour lesquels on peut avoir une réprimande de l'ordre de la dénonciation et espérer de cette façon faire rentrer un peu plus de bonnes manières dans l'usage du chiffre.

En cas d'usage crapuleux, il est certain que l'on ressent le besoin d'une instance indépendante qui permettrait de porter un jugement, mais j'insiste bien sur son caractère d'instance indépendante. Ce n'est pas forcément la corporation des statisticiens qui elle-même serait l'instance la meilleure pour porter ce jugement. Il y a bien des rapports entre les spécialistes de domaines différents pour rétablir ce genre d'instance. Il ne s'agit surtout pas de recourir aux tribunaux, de fonctionner sur le mode de la justice. A *Pénombre*, nous sommes à la recherche de la possibilité d'existence d'un jugement indépendant sur l'usage grave du chiffre qui pourrait être commis un jour ou l'autre ou qui a pu l'être déjà.

« Indépendant » pour *Pénombre* - nous en avons apporté la preuve avec le parrainage de ce colloque - ne signifie pas que l'on ne doit pas s'impliquer avec des partenaires très variés.

Dans ces usages du chiffre, on voit l'aspect négatif, mais il y a un aspect positif sur lequel on doit pouvoir réfléchir. A *Pénombre*, nous avons essayé de trouver des moyens pour rentrer en contact avec les professionnels pertinents, c'est-à-dire les journalistes. Ils introduisent des contraintes médiatiques. Quand on dit « l'information », c'est souvent celle des médias. Nous intégrons un certain nombre de ces contraintes. Nous apprenons à faire des quatre pages une fois que nous avons fait quelque chose de copieux sur le plan du document principal, des quatre pages voire des communiqués de presse. Nous sommes appelés de plus en plus par les journalistes à répondre à des interviews, à participer à des dossiers, à participer à des émissions de radio et de télévision. Chacun en faisant l'expérience se trouve complètement contraint par les dimensions, par les formats et par le mode de travail des journalistes.

Il nous paraît absolument évident qu'un meilleur usage du chiffre dans les débats publics ne pourra être obtenu qu'à condition qu'une réflexion soit engagée avec les journalistes sur la façon dont eux-mêmes utilisent le chiffre dans la presse et sur la façon dont ils utilisent les producteurs de chiffres. Dans ce rapport entre producteurs de chiffres et de connaissances et les journalistes, il y a une instrumentalisation très perverse. D'un côté, on a envie de faire parler de soi, et de l'autre on veut des chiffres pour que le papier soit un bon papier.

Le but est de revenir à ce qui fait pour nous l'essentiel du recours au chiffre, c'est-à-dire l'argumentation, la méthode, et donc faire que, petit à petit, dans le message qui est véhiculé à propos des chiffres dans le débat public, il n'y ait pas simplement des chiffres, des résultats, des pourcentages mais aussi quelque chose qui relève de la méthode et de la difficulté qu'il y a à arriver à la mesure de chiffres. Cela engage des questions de pédagogie et de culture. Cela nous engage à essayer de sortir du domaine des spécialistes pour aller vers d'autres professionnels pour répondre à ces questions.

Pour finir un dernier thème auquel je suis sensible. Je pense que l'on est au cœur de certains sujets qui ont été abordés aujourd'hui. C'est : la demande de chiffres s'emballer. On utilise de plus en plus de chiffres. Il y en a partout. Des problèmes sont régulés plus ou moins bien au travers de toute l'organisation officielle qui existe autour de l'activité de production de statistiques.

Il se développe aussi, derrière cette demande de chiffres, toute une activité plus souterraine. Je suis frappé, dans le domaine dans lequel je travaille, qui est celui de la délinquance et des questions de justice pénale et d'insécurité au sens général, de voir que des acteurs de plus en plus divers, qui ont des responsabilités partagées dans cette affaire-là, se mettent à produire leur propre comptage. Il ne s'agit pas toujours d'utilisation de fichiers, mais il s'agit soi-même, en tant qu'acteur, de se dire, parce qu'on détient de l'information sur son ordinateur, par des procédures répétitives, que ces chiffres qui sont utilisés partout et dont tout le monde parle doivent bien servir à quelque chose. Je pourrais m'en servir aussi. C'est une démarche qui est d'une certaine façon une renaissance de la statistique. Il y a deux siècles, quand la statistique a été mise en place, c'était une procédure manuelle, c'était une procédure de connaissances locales. Les gens mesuraient ce qu'ils faisaient localement. On retrouve cela.

Cela pourrait avoir un avantage, parce qu'on peut espérer par là même sensibiliser les gens à tous les problèmes qu'il y a à l'utilisation de chiffres. Là où il y a un danger, c'est que ces procédures sauvages qui se mettent en place donnent du champ - on l'a abordé à propos de la mesure de l'origine « ethnique » - à la possibilité de mettre en place des comptages sans réfléchir à ce qu'on fait ni au décalage qu'il y aura nécessairement entre l'activité qui consiste à produire une information chiffrée et l'activité qui consiste à porter un jugement sur notre entourage et à prendre des décisions.

Ce qu'évoquait Patrick SIMON ce matin sur le fait que, de toute façon, les gens portent des jugements et utilisent sauvagement une information chiffrée, est vrai. Il faut sans doute y répondre, mais je pense qu'il faut prendre en compte une dimension qui est que l'attitude du public et des décideurs locaux, en particulier tous les élus locaux, par rapport à cette production d'informations chiffrées qui est en train de changer complètement. D'une certaine façon, les procédures du CNIS et de la CNIL nous protègent. Dans mon domaine, la gendarmerie se fait taper sur les doigts parce qu'elle maintient un fichier qu'elle ne devrait pas maintenir. Je ne suis pas certain que des gens n'entretiennent pas des tas de fichiers qui leur apportent des tas d'informations et qui leur servent à commencer à produire ces problèmes sociaux dans des représentations bien particulières et pour lesquelles toutes nos précautions sont bien en deçà des problèmes posés.

L'expérience de *Pénombre* est la mise en réseau de tas de gens sur tous ces problèmes. C'est surtout, pour moi, le fait de découvrir qu'il y a vraiment dans notre pays beaucoup de gens qui sont intéressés par les problèmes que se posent les statisticiens et qui ont intérêt à sortir de leur boutique.

Annie FOUQUET

Merci. Je passe la parole à Alain Weber, avocat, membre de la Ligue des Droits de l'Homme où il préside une Commission spécifique sur les libertés et l'informatique.

Alain WEBER

Je vais être assez bref parce que vous êtes tous très fatigués. Je vous parlerai 10 minutes. Je respecterai ma parole.

Je ne suis pas statisticien. Mon premier contact avec la statistique, c'est la première de *Hara-Kiri* en mai 1968 qui montre une personne ensanglantée et qui dit : « *Un français sur trois est étudiant* ». Elle est accompagnée de deux CRS bien casqués qui la raccompagnent ! Tel est mon premier contact.

Je vais limiter mon intervention à la question principale qui nous interpelle qui est de savoir si l'on mentionne ou pas l'origine ethnique dans la statistique publique ou privée.

J'ai entendu ce matin des tergiversations et je croyais rêver : « *Oui, on va peut-être le faire, mais on va le faire comme cela* ». La position de la Ligue est claire, elle est même brutale et triviale : on ne prend pas cette information, on ne la collecte pas. Les fichiers qui la contiennent sont des fichiers scélérats.

On me dit : « *Comment pouvez-vous dire cela devant un public de statisticiens dont c'est la matière première ?* » Justement, je vais faire appel au libre arbitre de chacun d'entre vous et, après avoir plaidé ce dossier, nous en discuterons.

Pour la Ligue des Droits de l'Homme, mais pas pour elle seule, l'identification d'une caractéristique qui pourrait être exploitée politiquement au détriment de la personne dont on parle est une identification qui ne peut en aucun cas être conservée. Lorsqu'on parle de « conservation », c'est parce que l'on dispose d'outils informatiques fabuleux, extraordinaires, qui permettent notamment la conservation, la duplication, la traçabilité des individus. Tout à l'heure, on le voyait avec Internet. Cette particularité, on ne la conserve pas. On ne doit pas la conserver. Conserver une trace de l'origine des personnes rentre exactement dans ce cas-là.

On va me dire que ce n'est pas très sérieux parce que c'est la commande publique, c'est l'action publique. J'ai lu dans les formidables documentations de l'INSEE que l'on vous appelle, vous les statisticiens, les greffiers de l'État. Vous êtes plutôt les photographes d'une situation donnée à un instant donné. On vous demande d'être photographes et de faire des photographies de plus en plus précises. La zone de libre arbitre qui est la vôtre est de ne pas nécessairement de faire des photographies précises, et de tolérer la photographie floue, parfois de dire que la photographie doit rester floue.

Qu'est-ce que l'action publique ?

La justification, c'est qu'il faut que l'on puisse mesurer la discrimination. Je crois rêver ! La Commission des droits sociaux de la Ligue des Droits de l'Homme et toutes les Commissions, celles de Droit au Logement, d'AC !, d'Aides, de toutes les associations d'immigrés, d'intégration, celles de l'alphabétisation dans les écoles ou ailleurs, savent mesurer la discrimination, ont des informations pertinentes. Que voulez-vous mesurer ? L'éruption des volcans pour dire qu'elle atteint 7 sur l'échelle de Richter ? Ou voulez-vous protéger la population ? Lorsque quelqu'un est suicidé par pendaison, on vérifie la qualité de la corde ou bien on essaie de faire en sorte qu'il ne se pend pas ? La question est vraiment là.

Lorsqu'un gouvernement, de droite ou de gauche, vient aujourd'hui, en 1998, alors qu'on sait que 500 000 personnes sont en dessous du seuil de pauvreté, dire : « *Je vais mesurer* »... Ce matin, j'ai entendu dire : « *Je vais peut-être mesurer, mais je vais le faire de telle manière* ». Je rêve ! On sait que ce pays est riche, on sait que ce pays a des pauvres, on sait où l'information est présentable, on sait où on doit pouvoir la trouver. On ne mesure pas par la prétendue indication de l'ethnie et de l'origine de la personne dont on parle, notamment au moyen d'un recensement.

En plus, je dis, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, que l'action publique peut se tromper gravement. Elle s'est trompée gravement dans le projet SAFARI. L'INSEE n'est pas innocent dans ce projet. L'article du *Monde* de 1974 qui dit : « *SAFARI, la chasse aux Français* » ne rappelle pas l'INSEE, mais l'INSEE était partie prenante dans ce projet qui est perçu aujourd'hui comme un projet scélérat : certains pensent qu'il ne l'est pas tant que cela et qu'il ne l'est que dans certains esprits. Bien sûr, après, la loi Informatique et libertés est venue ; bien sûr, la CNIL est venue contrôler tout cela. Mais, il n'y a pas très longtemps, en avril 1997, ce projet d'interconnexion des fichiers sociaux et fiscaux, une sorte de SAFARI bis, était à l'ordre du jour. C'est le Président CHIRAC qui, par la dissolution, a renvoyé le bébé à un peu plus tard. Pas plus tard qu'il y a quinze jours, un rapport a été fait par un député communiste qui préconise de revenir à cette interconnexion.

Lorsque l'on dit que l'interconnexion des fichiers est bien parce que l'on va pouvoir traquer la fraude, attendez ! Deux secondes là-dessus. Parlons-en parce que c'est un débat qui va reprendre très vite. Pas plus tard que demain, certaines associations qui ont créé des collectifs, dont la Ligue fait partie, passent un communiqué de presse du fait de ce projet qui nous concerne tous. Ce n'est pas que ces associations-là sont irresponsables et qu'elles sont pour la fraude. On dit simplement : « *Attention, l'interconnexion des fichiers sociaux et fiscaux, c'est quoi ? Que cherchez-vous à traquer ? La fraude sociale, la fraude à la*

prestation sociale ? Combien pèse-t-elle ? Un milliard ? Vous voulez interconnecter avec un des numéros les plus puissants du monde que puisse supporter le monde informatique, le numéro NIR, tous ces méga fichiers pour chercher un milliard de francs ? »

Relisons simplement la documentation interne du Ministère des Finances *Echanges*, disponible et accessible à tous les agents. Que dit-elle ? Elle dit que le gros problème de tous les États européens est la fraude à la TVA intra-communautaire. Il manque sur l'Europe, par an, 350 milliards de francs. La France doit en avoir 50 qui passent à l'as. Allez vers les entreprises, pour cette TVA intracommunautaire que vous n'arrivez pas à collecter, faites des fichiers, recherchez ; ce sont nos entreprises. Mais n'allez pas rechercher dans la vie privée des gens et dans l'interconnexion de ces fichiers ce milliard de francs, qui est un faux prétexte.

Ce matin a été évoqué un cas intéressant : la demande des intéressés. Les intéressés ont demandé à être comptés. Je ne me souviens pas que la population juive de France ait demandé à l'État français de la compter en France, ni que la population musulmane ait demandé à l'État français de la compter en France. On a affaire à quelque chose de tout à fait typique. Ce n'est pas une excuse pour dire que l'on va pouvoir indiquer l'origine des personnes afin de permettre leur comptage. Les gens qui veulent se compter ont les moyens de se compter par eux-mêmes. Ils ne font pas appel à l'État.

On a le contrôle de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). On travaille beaucoup, dans les collectifs, avec la CNIL. Qu'est ce que la CNIL ? Imaginez que vous êtes dans un désert, parfois vous voyez de l'ombre, c'est un arbre sous lequel vous allez vous reposer et qui va vous protéger du soleil. Parfois, la CNIL, c'est l'arbre qui vous protège du soleil. Parfois, c'est un mirage, vous avez cru voir, il n'y a rien. Dans l'affaire ANIS, il a fallu que 40 organisations travaillent avec la CNIL, qu'il y ait trois réunions, que les organisations descendent elles-mêmes, mobilisent des forces locales pour les faire bouger et qu'on dise à la CNIL : « Vous êtes associée à ce dossier, on va dire que vous l'êtes ; c'est une chose scélérate. En plus, c'est MILLON. On va dire CNIL = MILLON ». Dans ce cas-là, la CNIL n'est plus un mirage, cela devient un arbre très protecteur et elle fait son travail.

Mais attention, demain, alors même qu'elle le voudrait, elle n'aura pas les moyens de le faire. Désormais, on aura des contrôles *a posteriori*. Elle n'a pas les outils ni le budget. Tous les gens de la CNIL sont formidables, mais il faudrait qu'ils soient 100 fois plus pour faire le travail. La protection de la CNIL n'en est pas une.

Après, on dit que l'on va pouvoir opposer au Front National des choses pertinentes. Je réponds que je ne suis pas de taille et vous non plus. On ne discute pas avec le Front National. La spécialité des statisticiens, c'est le chiffre. Celle du Front National, c'est la haine. Vous n'êtes pas dans la même catégorie. Un discours loyal, chiffré, comme cela a pu être fait, comme l'article de *Libération* le dit, qui est fait par des gens de bonne foi, va être renversé, sera utilisé de manière déloyale. On ne joue pas dans la même catégorie. On ne discute pas. Je ne discute pas pour dire que ce ne sont pas 100 000 immigrés qui ont bénéficié de telle aide, ce n'est que 80 000 seulement. Pour le Front National, c'est le principe de l'aide lui-même qui est incorrect. Combien ? Quelle est l'enveloppe ? Il n'en a rien à faire. En revanche, que des professionnels viennent discuter sur ce terrain-là, alors on va doucement vers cette priorité nationale, cette préférence nationale.

Je dis : « Attention ! Qu'est-ce que le libre arbitre ? » On est dans un pays qui vote à 15 % pour l'extrême-droite. Ce n'est pas neutre. Ce n'est pas une fois. 12, 14, 15, 17% : 15 % en moyenne. On est dans un pays où il y a des expériences d'extrême-droite. Il y a Vitrolles. Les gens de la bibliothèque de Vitrolles avaient mentionné sur leur carte ce qu'ils lisaient. Que font ces gens-là ? Comment récupèrent-ils leur carte ? Ne sont-ils pas fichés ? A Vitrolles, on a changé les livres. A Toulon, on a détruit une fontaine, une œuvre, parce que

l'auteur ne plaisait pas à la mairie de Toulon. Il y a un procès. On a détruit une œuvre comme on brûle des livres. On a la préférence nationale, la prime au premier enfant. Le Tribunal administratif de Grenoble dit que c'est illégal. A l'évidence, c'est illégal.

On critique l'Europe. On préconise la culture régionale. Vous allez mettre des outils comme cela, vous allez, vous statisticiens, aider à mettre de tels outils de mesure et de connaissance entre les mains de l'extrême-droite ? Qu'est-ce que le postulat démocratique ? Cela veut dire que, demain, une majorité qui n'est ni celle d'aujourd'hui, ni la droite républicaine sera démocratique. Qui garantit ce postulat démocratique ? Qui dans cette salle le garantit ? Personne.

Voulez-vous mettre entre des mains de l'extrême droite votre carte de lecteur avec tous les livres que vous avez consommés depuis que vous lisez ? A quelqu'un qui n'en fera peut-être pas l'usage pour lequel vous la lui avez donnée ? Pourquoi voulez-vous faire cela ? La position de la Ligue est extrêmement forte : il faut combattre tous ces projets.

Une dernière chose peut être dite : si LE PEN et/ou MEGRET - je ne parle pas du commissaire mais du délinquant ! prenaient le pouvoir, continuerais-je à travailler comme aujourd'hui sur ces fichiers et sur ces enquêtes ?

Annie FOUQUET

Compte tenu de l'heure très avancée, je propose que nous ne prenions pas de questions et que Michèle GARO puisse conclure. Nous aurons rattrapé notre horaire.

Michèle GARO

Après cette brillante intervention, l'honneur et surtout la lourde tâche me reviennent de conclure et de tirer quelques enseignements et réflexions.

François HERAN

Il y a des choses à dire sur ce qui vient d'être dit. On ne peut pas laisser passer cela. Cinq minutes, s'il vous plaît ! Des choses énormes viennent d'être dites.

Annie FOUQUET

J'entends une demande très forte provenant de la salle pour des interventions, quitte à rallonger la fin du débat d'une demi-heure. Je vais demander à tous ceux qui sont là s'ils souhaitent rester une demi-heure de plus ?

Je ne suis pas sûre qu'à ce stade avancé on puisse avoir un débat très constructif. Je veux bien prendre trois questions, histoire de laisser toute la fougue d'Alain WEBER, qui a donné de l'énergie à la salle, répondre. Je prends trois demandes de parole.

Tout au long de la journée, il y a eu des prises de positions diverses et contradictoires.

Une Intervenante

Je souhaitais un dialogue entre M. WEBER et certaines personnes de l'INSEE. Je suis militante bénévole. Monsieur WEBER a fait une intervention très forte, parfois même un peu agressive, mettant pratiquement en cause l'INSEE. Je souhaitais que les personnes de l'INSEE répondent. Il est très intéressant de dialoguer.

François HERAN

Je ne crois pas que M. WEBER, vu le ton qu'il a employé, soit homme à se laisser convaincre par des arguments quelconques. Je préférerais lui demander des éclaircissements sur sa position, comprendre ce qu'il a voulu nous dire au début de son intervention qui m'a paru très rapide. Je voudrais qu'il nous éclaircisse.

Il y a la musique, le ton... On n'est pas habitués, chez les statisticiens, à parler comme cela.

Je pose une question. Pensez-vous que les recensements de 1962, de 1968, de 1975, de 1982, de 1990 et de 1999 sont des opérations statistiques scélérates, puisqu'elles contiennent effectivement l'information sur le pays de naissance des personnes, y compris des personnes naturalisées françaises ? Pensez-vous que tous ces recensements sont des opérations statistiques scélérates ? La discussion s'arrête là. C'est pour que la position soit claire.

Annie FOUQUET

Cette intervention demande à M. WEBER de répondre. Je lui donne la parole.

Alain WEBER

Je reprends une seconde la parole. Je n'ai ni pour objectif ni pour ambition d'agresser quiconque, notamment pas l'INSEE. On travaille avec les syndicats CGT et CFDT depuis pas mal de temps. J'ai eu le plaisir d'intervenir pour les syndicats en avril 1997. On est en contact permanent dans le cadre des collectifs.

Revenons sur ce qui a été dit tout à l'heure par M. POULAIN et qui est très juste : le statisticien est un peu comme l'avocat. L'avocat ne peut pas prendre n'importe quel dossier. Il m'est arrivé de plaider des affaires que l'une de mes associées ne voulait pas prendre. Elle a pris des dossiers que je ne prenais pas. Mais on a entendu ce matin que le statisticien n'aurait pas à ouvrir la boîte sur laquelle il travaille. Quelqu'un de la maison disait qu'il faut regarder. Nous disons qu'il faut regarder à être prudent.

François HERAN

On ne vous a pas attendu pour le faire !

Alain WEBER

Je vais répondre à M. HERAN.

En quoi ces informations sur le pays de naissance étaient-elles pertinentes ? Dans le 13^e arrondissement, M. TOUBON a mis en place ce qu'on appelle la « carte école ». Elle va devenir un jour un carnet électronique qui va permettre aux enfants de payer et d'être recensés pour : « *Je rentre dans l'école, je ne suis pas dans l'école* ». Cela permet de gérer les personnels avec plus de souplesse. C'est apparemment parfait. Les parents rechignent un peu.

Un collectif s'est créé parce que l'on demande à ces enfants leur langue maternelle et la nationalité de la maman. Le recensement cherche une information ; il faut savoir pourquoi il la collecte. Quel usage en fait-on ? C'était ce que l'on appelait tout à l'heure le « principe de finalité », qui est un grand principe du droit français, qui est très précieux. Le droit communautaire vient de s'en emparer, parce que ce n'est pas la légitimité mais la finalité. Vous prenez telle information, qu'en faites-vous ? Pourquoi collecter les nationalités des personnes sur la carte école ? Monsieur TOUBON ne sait pas répondre. Il a retiré cette collecte. Pourquoi a-t-on collecté la nationalité des personnes recensées sur les recensements ? Si on ne sait pas répondre, il faut le retirer. Cela ne justifie pas une finalité. Si vous prétendez le maintenir comme cela pour avoir plus d'informations, vous êtes hors de votre rôle. Les associations comme la LDH, et bien d'autres, ont le droit de parole et de critiquer, non pas les personnes mais le procédé.

Jean MOULIN

Dans ce débat d'aujourd'hui, quelque chose me semble un peu sous-estimé, surtout aujourd'hui avec une société très décentralisée, des élus locaux et territoriaux qui sont quand même sous pression, notamment d'intérêt privé, il faut le dire, avec l'arrivée dans un certain nombre de services d'entreprises comme Vivendi et la Lyonnaise des Eaux.

On a dit que la CNIL n'avait pas la capacité ni les moyens d'enquêter, de contrôler, notamment de façon préventive. On peut penser que beaucoup de choses se font au niveau local, dont on ne sait pas trop bien ce qui se passe. N'y a-t-il pas un besoin d'avoir des droits renforcés pour les syndicats, pour les associations, pour un certain nombre de structures - je ne sais pas s'il faut l'appeler la « société civile » comme on l'a dit aujourd'hui -, en tout cas un certain nombre d'acteurs qui auraient une capacité à intervenir sur ces questions-là, y compris à prévenir des situations parce qu'ils sont sur le terrain et qu'ils ont connaissance des choses ? Aujourd'hui, ils n'ont aucun moyen légal efficace d'intervenir, sauf à se mobiliser comme ils le font d'habitude.

Il y a un gros problème d'intervention du corps social en général sur l'élaboration des statistiques, la collecte des données, leur utilisation, etc.

Alain WEBER

Je répondrai rapidement. Ce que disait Pierre SUESSER révèle la difficulté que vous évoquez. Ce sont les associations qui ont pris en charge et alerté, qui ont frappé à la porte de la CNIL, qui l'a ouverte mais qui aurait pu la laisser fermée. Il y a un *deal* moral avec la CNIL de dire que, lorsque les choses ne vont pas, on les lui soumet. C'est parce que la CNIL est très à l'écoute des critiques qu'elle pense que ces associations peuvent être pertinentes dans leur approche. Certes, le journaliste n'écrira jamais aussi bien que le spécialiste du domaine mais son intervention pourra être décisive. Le principe, dans notre collectif, est de dire : « *Quand un projet est pourri, c'est comme pour une mouche, un bon coup de journal, cela lui fait mal et peut lui être fatal* ». Très souvent, le dernier recours est la presse. Quand la presse sait, la CNIL bouge et cela avance. Ce sont des lobbies que tout citoyen peut utiliser. Renforcer l'action des syndicats peut-être, mais pourquoi des syndicats et pas des autres groupes ? Il y aurait une discrimination.

Antoine AUBUSSON de CAVARLAY

Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire. J'entends bien qu'il y a sans doute à revoir le dispositif de contrôle et les possibilités d'implication de tout un chacun dans le processus de production de chiffres à partir du moment où l'État change de forme et d'organisation. La décentralisation n'est pas accompagnée d'une décentralisation de la CNIL, du CNIS.

Les acteurs que je vois manipuler des chiffres ne sont pas soumis à ce genre d'instances. Je comprends le souci que vous pouvez avoir. Mais je pense que l'on perd quand même une partie du débat. Si je suis là, c'est pour cette raison. Le besoin de connaissance n'est pas toujours illégitime. L'échange que l'on a eu tout à l'heure montre bien les dialogues sans issue qu'il y a parfois. Si on avait pris les choses par un autre bout, on serait arrivé vraisemblablement à une autre conclusion. Il est peut-être trop tard pour argumenter sur ce point. Il ne faut pas simplement prendre comme hypothèse que tout ce qui est en train de se développer relève d'un besoin de connaissance malsain et qu'il y a simplement à adapter des méthodes de contrôle de cette production.

Annie FOUQUET

Il semble que, parmi les premiers outils de contrôle, celui qui a été mis en avant tout au long de cette journée est l'éthique, c'est-à-dire finalement les valeurs des statisticiens eux-mêmes dans leurs actions communes et quotidiennes. C'est l'enjeu de la journée et cela donne un intérêt si fort et si passionné à l'auditoire. Cela pose des questions d'éthique personnelle, comme l'a rappelé Jean-Marie DELARUE tout à l'heure quand il a commencé son exposé.

Qu'est-ce que l'éthique ? Ce sont les valeurs que l'on se donne comme finalité de son action. La morale et la déontologie, c'est déjà un niveau second par rapport à l'éthique. C'est bien de cela dont il est question. Selon Paul RICOEUR, il y a trois niveaux : le premier est celui des valeurs en finalité auxquelles nous nous attachons et que nous voulons appliquer. Au second niveau, il y a les codes de déontologie, la morale, les droits et les obligations qu'on met en œuvre. Ensuite, seulement vient la question du politique et de la sanction, qui ne vient qu'en troisième lieu. Quand on arrive au troisième niveau qui est celui de la sanction, c'est parfois un peu tard. Il est beaucoup plus efficace, notamment en période d'instabilité, de réfléchir aux valeurs et à l'éthique individuelle et collective que l'on veut mettre en œuvre. C'est vraiment de cela dont il était question aujourd'hui.

Je ne veux pas conclure avant la conclusion, mais la densité des débats et les interrogations posées, leur caractère très contradictoire et paradoxal montrent qu'on est à une croisée des chemins et que cette réflexion mériterait d'être prise à un niveau plus général. Quelqu'un a souhaité qu'elle se fasse au niveau du CNIS, peut-être, mais il devrait y avoir un message fort porté ailleurs pour que, d'une manière tout à fait officielle, ces débats puissent être pris dans une enceinte large. Aujourd'hui, nous étions plus de 500. C'est large, mais le débat est loin d'être clos.